

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'AJOURNEMENT du 1<sup>er</sup> octobre 2024 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue le 16 octobre 2024 à 18 h 15 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absent : monsieur Martin Lavallée, conseiller

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

**2024-10-402**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 18 h 15.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-403**

**PPA-CE – REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanoraie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité de Lanoraie approuve les dépenses d'un montant de 103 801.14 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-404 SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL – DÉPÔT DE SOUMISSIONS (AOP-2404)**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'un nouveau garage municipal (architecture, ingénierie et géotechnique);

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE neuf soumissionnaires ont acheminé les documents requis dans le délai prévu, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre à 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse et le rapport du comité de sélection datés du 4 octobre 2024 :

Soumissionnaires	Pointage final
Espace Symbiose Architecture inc.	2.37
Hétu-Bellehumeur architectes inc.	2.71
J. Dagenais Architecte + Associés inc.	2.26
Hut architecture inc.	<i>Non acceptable</i>
Cargo Architecture inc.	<i>Non acceptable</i>
Lachance & Associés Architectes inc.	<i>Non acceptable</i>
Groupe Leclerc Architecture + Design inc.	<i>Non acceptable</i>
GMAD	<i>Non acceptable</i>
La Clinique d'architecture des Laurentides inc.	<i>Non conforme</i>

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'un nouveau garage municipal à l'entreprise dont la soumission est conforme et ayant eu le plus haut pointage final (2.71), soit Hétu-Bellehumeur architectes inc. au montant de 435 816,61 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-405**

**GRUPE DE TRAVAIL – POLITIQUE DE L'ARBRE ET DU COUVERT FORESTIER**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-293;

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'appel de candidatures aux fins de combler les postes disponibles sur le groupe de travail a été publié;

CONSIDÉRANT QUE huit personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce groupe de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le groupe de travail de la Politique de l'arbre et du couvert forestier, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Madame Line Cloutier
- Madame Manon Forget
- Monsieur David-Dan Laterreur
- Monsieur Gilles Lebeau
- Madame Solange Richard

Sièges réservés :

Ingénieur forestier :

- Monsieur Alex Laterreur

Producteur agricole :

- Monsieur Francis Cammaert

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-406**

**GROUPE DE TRAVAIL – POLITIQUE CULTURELLE**

---

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-294

CONSIDÉRANT QU'UN avis d'appel de candidatures aux fins de combler les postes disponibles sur le groupe de travail a été publié;

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce groupe de travail.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le groupe de travail de la Politique culturelle, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Monsieur Karl-Alexandre Barault
- Madame Mélanie Cormier
- Monsieur Félicien Isomi
- Madame Marie-France Laroche
- Monsieur Mario Poirier

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-10-407**

**DEMANDE DE PERMIS PIIA – 10, RUE BRAZEAU**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 10, rue Brazeau ayant pour objet le remplacement des fondations du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT les informations et documents soumis aux fins d'obtention du permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 9 octobre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 10, rue Brazeau.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

**2024-10-408      LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 28.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*André Villeneuve, maire*